

**Arrêté n°2017-07**  
**portant proclamation des résultats des élections**  
**pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'école de**  
**l'ESPE de l'académie de la Réunion**  
**Scrutin du 6 DECEMBRE 2017**

**Le Président de l'Université de La Réunion,**

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 à L. 719-3, L. 721-1 à L. 721-3 ; D. 719-1 à D.719-40 et D. 721-1 à D. 721-8 ;*

*Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de La Réunion au sein de l'université de La Réunion ;*

*Vu les statuts de l'ESPE de l'académie de La Réunion ;*

*Vu l'arrêté rectoral n° 2017-46-DSM instituant une commission de contrôle des opérations électorales pour l'année 2017 ;*

*Vu l'arrêté n°2017-4 modifié par l'arrêté n°2017-6 et portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement des représentants des usagers du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de la Réunion ;*

*Vu l'arrêté n°2017-5 portant constitution et à la composition des bureaux de vote pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'école de l'ESPE de l'académie de la Réunion ;*

*Vu le procès-verbal de dépôt et de recevabilité des listes de candidatures du 27 novembre 2017 ;*

*Vu les procès-verbaux de dépouillement et le procès-verbal des résultats provisoires du scrutin du 6 décembre 2017.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Objet**

Le présent arrêté a pour objet de proclamer les résultats du scrutin du 6 décembre 2017 concernant l'élection des représentants des usagers appelés à siéger au conseil d'école de l'ESPE, dans le cadre du renouvellement du collège des usagers.

**ARTICLE 2 – Résultats du scrutin**

**Collège des usagers**

Sièges à pourvoir	4	
Inscrits	1117	
Votants	271	
Bulletins blancs ou nuls	6	
Suffrages valablement exprimés	265	
Taux de participation	66,25	%
Nombre de listes en présence	3	

(4 titulaires /4 suppléants)

	Suffrages obtenus	Nbre de sièges
Liste SNALC-SNE-FGAF	44	1
Liste SGEN-CFDT	64	1
Liste UNEF-FSU (Snes, Snep, snuep, Snuipp)	157	2

Sont proclamés élus :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Liste UNEF-FSU (Snes, Snep, snuep, Snuipp)	ARIBAUD Guillaume	TURPIN Raphaël
	RACHEDI Laure	ALONSO ALVAREZ Eve
Liste SGEN-CFDT	MEZINO Alice	HOARAU Henri
Liste SNALC-SNE-FGAF	GRONDIN Anthony	PALAMA Mailys

### ARTICLE 3 – Exécution et mesures de publicité

Le Directeur de l'ESPE de La Réunion est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté, par voie d'affichage et sur le site internet de l'ESPE – Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 7 décembre 2017.

le Président  
de l'Université de La Réunion



Frédéric MIRANVILLE